

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE75

présenté par  
M. Armand

-----

### ARTICLE 16

Après les mots :

« en vue de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« sa réalisation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.